



LE CHAT BOTTE - Hôtel pour Chats à Chavigny
Sara ROUSSELOT - AUBERTIN
129 Rue De Nancy - 54230 CHAVIGNY
06.81.44.22.70 chat.botte54230@gmail.com

Horaires pour les Entrées et Sorties Sur RDV:
du Lundi au Vendredi de 17h à 18h30 et Samedi de 14h à 18h
Fermeture hebdomadaire le Dimanche

CONTRAT DE PENSION

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE:

Nom / Prenom : SEGault Guillaume
Adresse : 6 Rue Francis Martin
Code Postal : 88630 Ville : Erebeccourt
Tél. portable : 06.74.29.37.47 E-mail : guillaume.segault@gmail.fr

COORDONNEES DU CHAT : Nombre : 2 chat(s) dans 1 box

Pour tous séjours à la pension, les chats doivent être à jour dans le schéma vaccinal.
Merci d'enlever colliers/harnais.

Nom :	<u>Tonnerre</u>	Sexe :	Femelle <u>(Mâle)</u> <u>Castré</u>
Age :	<u>11 ans</u>	Identifié(e) N° :	<u>250269604P29347</u>
Problème de santé :	<u>/</u>	Caractère :	<u>Peureux</u>

Pour tous séjours à la pension, les chats doivent être à jour dans le schéma vaccinal. Merci d'enlever les colliers/harnais.
En cas de nécessité, souhaitez-vous que nous nous rendions chez notre vétérinaire (Dr FREY au CHU) ? OUI / NON
Si non, Nom et adresse de votre vétérinaire :

SÉJOUR :

Sur RDV du Lundi au Vendredi de 17h à 18h30,
Samedi de 14h à 18h

DU 14/09/24 à 17 h 00
AU 02/10/24 à 17 h 00

Arrhes à verser lors de la réservation : 50 € par
chèque ou virement (non remboursables)

TARIF JOURNALIER :

Comprenant la nourriture et la litière

☐	12 €	1 chat par box
☒	16 €	2 chats dans le même box
☐	13 €	1 chat avec traitement médical quotidien ou toilette quotidienne
☐	11 €	2 chats de la même famille chacun dans son box

Pour des raisons sanitaires, nous ne pouvons plus vous faire visiter nos locaux,
nous vous enverrons des photos une fois le pensionnaire installé dans son box.

Le chat est considéré comme ayant été abandonné par son maître, s'il n'a pas été retiré de la pension 8 jours après la date prévue dans le contrat. En cas d'abandon, un dépôt de plainte sera déposé pour abandon d'animal domestique (Art. 521-1 du code pénal) et la prise de contact avec une association de protection des animaux qui pourrait prendre en charge l'animal.

Conditions générales de garde :

Le carnet de vaccination en règle et l'identification par tatouage ou puce électronique sont obligatoires et doivent être présentés le jour de l'admission et conservé pendant la durée du séjour.

Vaccinations obligatoires : Typhus, Coryza, si possible Leucose. Vermifugation et traitement anti-puce - anti-tiques quelques jours avant la mise en pension sont fortement conseillés. Lors de l'admission, le propriétaire atteste que le chat est en bonne santé. Toute intervention vétérinaire, si nécessaire, sera à la charge du propriétaire de l'animal. La responsabilité de la structure Le Chat Botté n'est pas engagée en cas de maladie ou de mort de l'animal lors du séjour dans notre pension.

☒ Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions.

Fait (en double exemplaire), le

Signature du Propriétaire :

[Signature]

Signature Le Chat Botté :



LE CHAT BOTTE - Hôtel pour Chats à Chavigny
Sara ROUSSELOT - AUBERTIN
129 Rue De Nancy - 54230 CHAVIGNY
06.81.44.22.70 chat.botte54230@gmail.com

Horaires pour les Entrées et Sorties Sur RDV:
 du Lundi au Vendredi de 17h à 18h30 et Samedi de 14h à 18h
 Fermeture hebdomadaire le Dimanche

CONTRAT DE PENSION

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE:

Nom / Prenom : S. SEGAVLT Guillaume
 Adresse : 6 Rue Francis Martin
 Code Postal : 88630 Ville : Frebecourt
 Tél. portable : 06 74 29 37 47 E-mail : guillaume.segault@gmail.fr

COORDONNEES DU CHAT : Nombre : 2 chat(s) dans 1 box

Pour tous séjours à la pension, les chats doivent être à jour dans le schéma vaccinal.
Merci d'enlever colliers/harnais.

Nom :	<u>Billy</u>	Sexe :	Femelle <u>(Mâle) castré</u>
Age :	<u>10 ans</u>	Identifié(e) N° :	<u>2502696 060 74729</u>
Problème de santé :	<u>Peut vomir le matin</u> <u>mange trop vite</u>	Caractère :	<u>Dragueur</u>

Pour tous séjours à la pension, les chats doivent être à jour dans le schéma vaccinal. Merci d'enlever les colliers/harnais.
 En cas de nécessité, souhaitez-vous que nous nous rendions chez notre vétérinaire (Dr FREY au CHU) OUI NON
 Si non, Nom et adresse de votre vétérinaire :

SÉJOUR :

Sur RDV du Lundi au Vendredi de 17h à 18h30,
 Samedi de 14h à 18h

DU 14/09/24 À 17 h 00
 AU 02/10/24 À 17 h 00

Arrhes à verser lors de la réservation : 50 € par
 chèque ou virement (non remboursables)

TARIF JOURNALIER :

Comprenant la nourriture et la litière

☐	12 €	1 chat par box
☒	16 €	2 chats dans le même box
☐	13 €	1 chat avec traitement médical quotidien ou toilette quotidienne
☐	11 €	2 chats de la même famille chacun dans son box

**Pour des raisons sanitaires, nous ne pouvons plus vous faire visiter nos locaux,
 nous vous enverrons des photos une fois le pensionnaire installé dans son box.**

Le chat est considéré comme ayant été abandonné par son maître, s'il n'a pas été retiré de la pension 8 jours après la date prévue dans le contrat. En cas d'abandon, un dépôt de plainte sera déposé pour abandon d'animal domestique (Art. 521-1 du code pénal) et la prise de contact avec une association de protection des animaux qui pourrait prendre en charge l'animal.

Conditions générales de garde :

Le carnet de vaccination en règle et l'identification par tatouage ou puce électronique sont obligatoires et doivent être présentés le jour de l'admission et conservé pendant la durée du séjour.

Vaccinations obligatoires : Typhus, Coryza, si possible Leucose. Vermifugation et traitement anti-puce - anti-tiques quelques jours avant la mise en pension sont fortement conseillés. Lors de l'admission, le propriétaire atteste que le chat est en bonne santé. Toute intervention vétérinaire, si nécessaire, sera à la charge du propriétaire de l'animal. La responsabilité de la structure Le Chat Botté n'est pas engagée en cas de maladie ou de mort de l'animal lors du séjour dans notre pension.

☒ Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions.

Signature du Propriétaire :

Fait (en double exemplaire), le

Signature Le Chat Botté :